

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

ADHESION À L'ASSOCIATION DRAPO

Drapo rassemble 40 communes dont les habitants subissent les nuisances sonores et la pollution générée par le trafic aérien d'Orly. L'adhésion de Villebon-sur-Yvette est une reconnaissance des nuisances aériennes subies par la population. Cela doit être aussi un engagement à défendre activement les revendications portées par l'association : limiter le nombre de mouvements à 200 000 / an, obtenir un couvre-feu de 8 heures, limiter la proportion de gros porteurs les plus bruyants. L'association veille aussi à s'assurer que les habitants bénéficient des subventions d'ADP pour l'isolation sonore des logements en application du principe pollueur payeur.

Il ne s'agit pas uniquement d'améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi de préserver la santé de tous avec une perte d'années de vie en bonne santé démontrée pour les personnes exposées.

Pour la commune, cette reconnaissance vaut aussi engagement à ne plus développer ou soutenir des projets de construction dans toute la zone protégée par le plan d'exposition au bruit. Celui-ci interdit toute construction collective nouvelle sauf dérogation. Malheureusement, dans le passé, la commune a fait preuve d'imagination dans la recherche de dérogation : construction d'un établissement de santé : l'EHPAD, logements sociaux à destination des travailleurs d'Orly : rejeté par l'ARS, résidence de la Pierre Longue, etc.



Carte d'exposition au bruit (source BruitParif)

POINTS DE VIGILANCE

Contribuer activement aux actions de l'association Drapo

<http://drapo.info>

Exemples :

Limiter le nombre de mouvements annuel sur Orly à 200 000

Interdire le survol des avions les plus bruyants

Imposer que le couvre-feu nocturne en vigueur à Orly soit allongé à 8 heures consécutives conformément à la recommandation de l'OMS en matière de sommeil

Renoncer à toute tentative de constructions collectives ou d'établissement exposant de nouveaux habitants aux nuisances

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

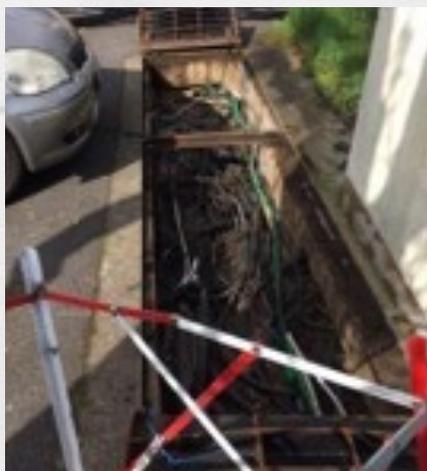
Le feuilleton du déploiement de la fibre optique sur la commune va de rebondissement en rebondissement faisant les frais d'une absence de vision de l'État. Le choix aurait pu être fait de piloter cet équipement technique complexe avec un service public de qualité. C'est bien ainsi que le réseau électrique ou le réseau téléphonique cuivre a été déployé. Laissé aux mains des opérateurs de réseau (Orange, SFR, etc) ou bien des opérateurs d'infrastructures (Tutor, Covage, etc), l'opération a tourné au désastre pour les usagers finaux. Les coupures de réseau sont innombrables. Les services clients des opérateurs se renvoient la balle. La sous-traitance est généralisée et très peu contrôlée.

Les collectivités, dont la CPS en premier lieu, multiplient les actions : démarches auprès des opérateurs, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), sans pour autant obtenir la qualité de service attendue par tous.

En dernier ressort, c'est par une motion qu'il est demandé de mettre fin au système de sous-traitance qui voit des techniciens payés à la tâche intervenir sur des équipements mal documentés et prêts à tout pour connecter un usager, quitte à en déconnecter un autre.



Réseau fibre aérien



Réseau fibre enterré

POINTS DE VIGILANCE

Obtenir un accompagnement des habitants déconnectés dans leurs démarches

Obtenir une augmentation du nombre de prises en correspondance des demandes

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'ÉTERNELLE CONSTRUCTION: IMMEUBLE OU PISCINE ?

Initiée en 2015 et 8 ans plus tard, toujours en cours, cela pourrait être une œuvre de belle facture architecturale. En fait c'est une résidence de 14 logements sociaux qui doit prendre place au croisement de la rue Vanderbilt et de la rue de Palaiseau.

Cette résidence est une simple construction sur 3 étages avec un parking en sous-sol, conçue et réalisée sans prendre en compte la réalité du terrain.

La réalité du terrain est, comme tous les habitants du quartier le savent, une nappe phréatique affleurante entraînant un indispensable cuvelage de qualité pour éviter qu'un parking en sous terrain ne se transforme en piscine. Après de multiples aléas, incluant la venue de gendarmes pour mettre fin à l'emploi de travailleurs sans papiers, des pompiers pour éteindre un incendie dans la baraque de chantier, l'immeuble pourrait paraître fini, presque habitable sauf que le parking est une piscine remplie d'une eau glauque... Bref l'ensemble est parfaitement inutilisable.



Entrée du sous-sol inondé rue Vanderbilt



Station de pompage rue de Palaiseau

POINTS DE VIGILANCE

S'assurer que le bailleur reprend les travaux

S'il renonce, obtenir que la construction en cours ne soit pas abandonnée à son sort

Veiller à ne pas reproduire de telles négligences

Et notamment sur le vaste projet de réaménagement du site de la DGA

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°2

LA TRAVERSÉE DE LA RD59 PAR LA PROMENADE DE L'YVETTE

Nul ne peut ignorer que la traversée de la RD59 au niveau d'Auchan pour les usagers de la promenade de l'Yvette est un souci majeur.

L'installation de barrières pour obliger ceux-ci à traverser au niveau du carrefour à feu situé à l'entrée du centre commercial s'est très vite révélée une fausse bonne idée.

L'accident mortel survenu à cet endroit en juin 2023 n'a fait que confirmer la dangerosité de la traversée de cette route départementale.

Le 29 juin 2023 en conseil municipal, M. le Maire déclare « La demande d'un passage véritablement sécurisé en souterrain n'a jamais été formulée par qui que ce soit, ni par la Commune de Villebon, ni par l'association, ni par d'autres personnes. »

SCANNEZ MOI !



**POUR UN TUNNEL SUR
LA PROMENADE DE L'YVETTE
AU CROISEMENT DE LA RD59**

NOUS DEMANDONS AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
LA CRÉATION D'UN TUNNEL SOUS LA RD59, AFIN DE SÉCURISER LA
TRAVERSÉE DE TOUS LES USAGERS DE LA PROMENADE DE L'YVETTE
(PIÉTONS, CYCLISTES, PMR, POUSETTES...).

SIGNEZ LA PETITION !

UN TUNNEL SOUS LA RD 59
POUR SÉCURISER SA
TRAVERSÉE
CETTE CAMPAGNE A BESOIN
DE VOTRE SOUTIEN



<https://chng.it/R4Lx9PNsry>

Vos élus



Dominique DURAND



Ophélie GUIN



Régis VAILLANT



Gilles MORICHAUD



Marina Boutault-Labbé



Olivier TRIBONDEAU

Nous rencontrer

**Venez nous rencontrer tous les
premiers samedis du mois de
10:30 à 12:00 à la salle de la
Boissière.**

Pour nous faire part d'une
demande, d'un avis, pour
demander des explications, pour
faire connaissance ... nous
sommes à votre disposition!

La salle de la Boissière se trouve
au clos de la Boissière, accès
entre le 22 et le 24 rue des
Casseaux.

Nous contacter

 06 52 93 75 68

 villebon-partageons-demain.fr

 contact@villebon-partageons-demain.fr

 /villebon.partageonsdemain